

Panneaux anti-projection et/ou anti-franchissement certifiés CE

- ▶ Conformément à la norme NF EN1317-5 ; l'ensemble, dispositif de retenue et panneau, présente un certificat CE global.
- ▶ Les panneaux présentent une hauteur de 3 m. Les interstices de surface vont de 450 à 600 mm². Le taux de percement y est d'au moins 30%.
- ▶ Les panneaux doivent être infranchissables. Ils présenteront des pointes suffisamment agressives pour démotiver leur franchissement.

Ecran de retenue de charge (ERC) certifiée CE

- ▶ Conformément à la norme NF EN1317-5 ; l'ensemble, dispositif de retenue et ERC, présente un certificat CE global.
- ▶ L'ensemble du dispositif présente une hauteur de 3 m.
- ▶ Les éléments longitudinaux sont au nombre de 5 (y compris la lisse inférieure).
- ▶ Chaque élément longitudinal présente une hauteur de minimum 14 cm.